

Acte N° 2022-06

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 avril 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2022-12 du 14 mars 2022 portant approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs
- Vu** l'avis du Comité technique du 7 avril 2022 ;

Prend l'acte suivant :

OBJET : information sur les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité et à la promotion des enseignants-chercheurs

Les membres du Conseil d'administration sont informés des lignes directrices relatives à la mobilité et à la promotion des enseignants-chercheurs, conformément aux documents joints en annexe.

Fait à Lyon, le 25 avril 2022
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER